

NOTICE EXPLICATIVE

CE QUESTIONNAIRE EST À REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE TITULAIRE DU CONTRAT DE LOCATION
ET À RENVOYER AVANT LE 01 NOVEMBRE 2021

Votre questionnaire est déjà pré-rempli. Lisez-le attentivement
S'il est incomplet ou erroné, merci de le compléter ou le corriger

Cadre A : Concerne le 1^{er} signataire du contrat

Cadre B : Concerne le conjoint, concubin, pacs ou co-locataire

Cadre C : Concerne les autres personnes occupant le logement

PIÈCE À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- **AVIS D'IMPÔT 2021 sur les revenus 2020**
- Si une personne vivant dans le logement est invalide, **la photocopie de la carte Mobilité Inclusion portant la mention « Invalidité »**
- Si le/les enfants sont en garde alterné ou en droit de visite et d'hébergement, **la photocopie du jugement ou une attestation du parent signifiant le mode de garde.**

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION :

■ En 2020, la composition de votre famille et / ou votre situation fiscale a changé :

- **Vous êtes mariés en 2020** : une copie de l'acte de mariage ou une copie du livret de famille où est mentionné le mariage et une copie de l'Avis d'impôt 2021 établi sur la base d'une déclaration **commune et unique** portant sur les revenus 2020. **En cas de mariage étranger** joindre la copie de l'acte de mariage et la retranscription par le consulat d'origine et une copie de l'Avis d'impôt 2021 établi sur la base d'une déclaration **commune et unique** portant sur les revenus 2020.
- **Vous êtes pacsés en 2020** : une copie de la convention de PACS et une copie de l'Avis d'impôt 2021 établi sur la base d'une déclaration **commune et unique** portant sur les revenus 2020.
- **Vous figurez au titre des revenus de 2020 sur la déclaration de vos parents** : une copie complète de l'Avis d'impôt sur le revenu 2021 (portant sur les revenus de l'année 2020) de vos parents et la copie de votre certificat de scolarité pour l'année de rattachement.
- **Vous n'avez pas déclaré vos revenus en 2020** : établir une déclaration tardive de vos revenus 2020 et en retourner une copie complète avec le montant de votre revenu fiscal de référence, revêtue du cachet du centre des impôts et nous transmettre l'Avis d'impôt dès réception.
- **Vous avez déclaré vos revenus de 2020 à l'étranger** : une attestation de votre employeur précisant les revenus annuels perçus en 2020.

■ En 2021, la composition de votre famille et / ou votre situation fiscale a changé :

- **Vous êtes mariés en 2021** : une copie de l'acte de mariage ou une copie du livret de famille où est mentionné le mariage et une copie de l'Avis d'impôt 2021, pour chacun des deux époux.
- **Vous êtes pacsés en 2021** : une copie de la convention de PACS et une copie de l'Avis d'impôt 2021, pour chacun des deux membres.
- **Vous avez eu une naissance ou un décès dans la famille en 2021** : une copie des pages du livret de famille mentionnant la naissance ou le décès et/ou la copie de l'acte de naissance ou de l'acte de décès.
- **Vous vous êtes séparés de votre conjoint(e) en 2021** : une copie de l'ordonnance de non-conciliation datant de moins de 6 mois, une décision d'un jugement statuant sur la résidence séparée, une attestation de votre avocat ou une déclaration d'abandon du domicile conjugal et une copie de l'Avis d'impôts 2021.
- **Vos revenus ont diminué en 2021** : pour chaque personne occupant le logement, fournir une copie des justificatifs de l'année 2021 (bulletins de salaires, bulletin de versement POLE EMPLOI, retraite, retraite complémentaire, etc.) ; seule une diminution d'au moins 10% du revenu fiscal du foyer entre 2020 et 2021 sera retenue.

■ En 2022, si la composition familiale change:

- Vous devrez nous fournir vos justificatifs dans les 3 mois survenant l'évènement. Le changement sera pris en compte le mois suivant l'évènement. Au-delà de ce délai de trois mois, la modification de la composition familiale sera prise en compte seulement à partir du mois qui suit la transmission des pièces.

■ Après le 1^{er} janvier 2022, vous quittez votre logement : votre réponse est néanmoins obligatoire.

■ Dans tous les cas liés à un changement de composition familiale et/ou de situation fiscale, vos justificatifs doivent être accompagnés d'une demande écrite de prise en compte.

■ DATER ET SIGNER LE DOCUMENT

■ INSÉRER TOUS LES DOCUMENTS DANS L'ENVELOPPE RETOUR PRÉVUE À CET EFFET.

■ **AFFRANCHIR L'ENVELOPPE PRE-IMPRIMÉE ET L'ENVOYER AVANT LE 01 NOVEMBRE 2021 À:**

**GRANDLYON HABITAT
Enquête SLS
Immeuble Terra Mundi
2, place de Francfort – CS 13754
69440 LYON CEDEX**

■ **POUR NOUS CONTACTER :**

- **lalignedirecte@grandlyonhabitat.fr**
- **04 72 74 63 74 du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30**

La communication de ces informations dans un délai d'un mois est obligatoire. A défaut, vous vous exposez aux sanctions prévus par la loi : pénalités et facturation d'un supplément de loyer de solidarité.